

De: Émilie Dumontet <emilie@caplegal.ca>
Envoyé: 27 août 2026 09:49
À: Maxime Gagné
Objet: Re: Demande de contribution éditoriale

Bonjour Maxime,

Vraiment désolée pour ce délai de réponse! Voici nos réponses en rouge:

1. D'après ce que vous observez, quels sont les principaux obstacles qui empêchent les citoyens d'accéder réellement à la justice aujourd'hui ?
Le manque de ressources juridiques - ou plutôt, le manque de ressources juridiques accessibles. L'accès à la justice repose sur plusieurs facteurs, notamment la disponibilité des professionnels du droit, le coût des services juridiques et les délais judiciaires.

Il existe un réel enjeu d'accès à des professionnels pour les dossiers dont la valeur monétaire est plus limitée. Les avocats sont souvent débordés et, dans ce contexte, ces dossiers ne sont malheureusement pas toujours priorisés. À cela s'ajoute la disproportion qui peut exister entre la valeur du litige et les coûts juridiques nécessaires pour faire valoir ses droits. Par exemple, un dossier peut avoir une valeur en litige de 6 000\$, mais les frais d'avocats pour aider le justiciable à préparer son dossier et la procédure pour le dépôt aux petites créances peut être de 1 200 \$, 1 500 \$ ou 1 800 \$, peut-être plus, cela dépend du taux horaire de l'avocat et du temps passé sur le dossier. Rappelons-nous, l'avocat ne peut représenter un client aux petites créances, donc c'est seulement des frais reliés à la préparation du dossier préalablement à l'audience.

Cette réalité constitue un véritable frein à l'accès à la justice : même lorsqu'un citoyen a des droits à faire valoir, il peut tout simplement ne pas être économiquement viable de les exercer, et cela s'applique aussi aux dossiers de plus grande valeur monétaire. Certains finissent alors par renoncer à leurs démarches, non pas parce que leur recours est sans fondement, mais parce que l'accès au système est trop coûteux ou difficile d'accès.

2. De plus en plus de citoyens se présentent seuls devant les tribunaux. Comment percevez-vous cette réalité, et que faudrait-il pour mieux les accompagner ?
C'est certainement un enjeu. Même si notre système de justice permet aux citoyens de se représenter seuls devant les tribunaux, la procédure judiciaire, elle, n'est pas nécessairement adaptée en conséquence. La loi, les règles de procédure et le fonctionnement du système judiciaire peuvent être complexes et difficiles à comprendre pour une personne qui n'a pas de formation juridique.

Cette réalité peut entraîner des délais supplémentaires, mais aussi beaucoup de stress et d'incertitude pour le justiciable qui se représente seul. Elle peut également contribuer à un sentiment d'abandon face au système de justice : on reconnaît au citoyen le droit de se représenter seul, mais on ne lui donne pas nécessairement tous les outils pour le faire efficacement.

Je pense que les parajuristes peuvent faire partie de la solution pour améliorer l'accès à la justice, notamment grâce à leurs connaissances et à leur expérience du milieu juridique. Je fais souvent le parallèle avec l'évolution du rôle des infirmières dans le système de santé. L'objectif n'est pas de remplacer les médecins, mais de permettre à différents professionnels d'exercer pleinement leurs compétences afin de mieux répondre aux besoins de la population et de désengorger le système.

Je vois la contribution des parajuristes de la même façon : il ne s'agit pas de remplacer les avocats ou les notaires, mais de réfléchir à la manière dont nos compétences pourraient être davantage mises à profit pour accompagner les citoyens, les aider à naviguer dans le système et, ultimement, à faire valoir leurs droits. Je suis convaincue qu'il existe un monde dans lequel parajuristes et juristes peuvent collaborer davantage afin de rendre notre système de justice plus accessible, plus sain et plus fluide.

3. Dans la pratique quotidienne des parajuristes, quel obstacle revient le plus souvent pour les citoyens que vous accompagnez ?

L'enjeu financier, sans aucun doute, et plus largement le manque de ressources juridiques accessibles. Les citoyens peuvent se retrouver très démunis face au système de justice. Pour certains, le problème juridique auquel ils font face représente l'une des plus grandes épreuves de leur vie : un divorce, un conflit concernant la garde des enfants, un litige avec un voisin ou un propriétaire, ou encore un conflit familial à la suite d'une succession.

Dans ces moments-là, les citoyens veulent comprendre leurs droits, être accompagnés et être rassurés. Cet accompagnement a, cependant, un coût que plusieurs ne peuvent tout simplement pas assumer.

Il ne faut surtout pas oublier tous ceux qui se retrouvent dans une sorte de zone grise de l'accès à la justice : ils ont des revenus trop élevés pour être admissibles à l'aide juridique, mais pas suffisamment élevés pour pouvoir assumer facilement plusieurs milliers de dollars en honoraires juridiques. Ce sont des citoyens qui, sur papier, ont accès à la justice, mais qui, dans les faits, n'ont pas nécessairement les moyens d'exercer pleinement leurs droits.

C'est notamment pour cette clientèle que je pense que nous devons réfléchir à une meilleure utilisation de l'ensemble des ressources du milieu juridique, y compris les parajuristes, afin d'offrir différents niveaux d'accompagnement adaptés aux besoins et aux moyens des citoyens.

4. L'accès à la justice en région, hors des grands centres, est-il un enjeu qui rejoint votre association ou vos membres ?

Oui, tout à fait. L'accès à la justice en région constitue un enjeu visible. À l'extérieur des grands centres, les citoyens doivent souvent composer avec un nombre plus limité de professionnels et de ressources juridiques, l'éloignement des palais de justice, des déplacements coûteux ainsi que des délais parfois plus longs. Ces obstacles touchent particulièrement les personnes vulnérables, qui disposent souvent de moyens financiers et technologiques plus limités.

5. Si vous pouviez porter une seule priorité à l'attention des décideurs en matière d'accès à la justice, quelle serait-elle ?

Encadrer la pratique des parajuristes afin de nous permettre de contribuer pleinement à l'accès à la justice. Je suis convaincue qu'avec un cadre de pratique clair et les pouvoirs nécessaires pour

mettre réellement nos compétences à profit, les parajuristes pourraient faire une différence concrète pour les citoyens.

N'hésitez pas à nous transmettre l'article, nous pourrions le repartager sur nos réseaux!

Cordialement,

Émilie Dumontet

Présidente

Association canadienne des parajuristes/Canadian Association of paralegals



From: Maxime Gagné <endroit.ca@outlook.com>

Sent: Saturday, July 11, 2026 1:14 PM

To: Émilie Dumontet <emilie@caplegal.ca>

Subject: Demande de contribution éditoriale

Bonjour,

Je me permets de revenir vers vous à la suite de nos échanges. Comme vous le savez, je suis le fondateur d'EnDroit.ca, une plateforme indépendante de journalisme et de vulgarisation juridique citoyenne au Québec, dont la mission est de rendre le droit et la justice plus accessibles pour la population.

Dans le cadre du premier Sommet québécois sur l'État de droit, organisé par le Barreau du Québec les 8 et 9 septembre 2026, je prépare un dossier sur l'accès réel à la justice pour les citoyens. Il m'apparaît essentiel d'y ajouter la voix de celles et ceux qui côtoient le système au quotidien. Les parajuristes accompagnent concrètement les citoyens dans leurs démarches et voient, sur le terrain, où le système bloque : une perspective précieuse et trop rarement sollicitée.

J'aimerais recueillir la position de votre association sur quelques questions. Vos réponses écrites seraient reproduites fidèlement dans le dossier, attribuées à votre association. Si le sujet vous intéresse, je serais aussi ouvert à une collaboration écrite plus large.

Nos questions

1. D'après ce que vous observez, quels sont les principaux obstacles qui empêchent les citoyens d'accéder réellement à la justice aujourd'hui ?
2. De plus en plus de citoyens se présentent seuls devant les tribunaux. Comment percevez-vous cette réalité, et que faudrait-il pour mieux les accompagner ?
3. Dans la pratique quotidienne des parajuristes, quel obstacle revient le plus souvent pour les citoyens que vous accompagnez ?
4. L'accès à la justice en région, hors des grands centres, est-il un enjeu qui rejoint votre association ou vos membres ?

5. Si vous pouviez porter une seule priorité à l'attention des décideurs en matière d'accès à la justice, quelle serait-elle ?

Je vous remercie sincèrement, et au plaisir de poursuivre nos échanges.



Maxime Gagné Fondateur et éditeur,

EnDroit.ca

Endroit.ca@outlook.com

NEQ 2270048103



EnDroit.

*L'information comme levier, l'IA comme ég.
Ensemble on va plus loin*